



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 juillet 2020
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixantième session

8 juin-3 juillet 2020

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité

sur les travaux de sa soixantième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Felix-Fils Eboa Ebongue (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2021

[Point 3 a)]

Programme 26

Contrôle interne

1. À sa soixantième session, le Comité a examiné le programme 26 (Contrôle interne) (projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019 [A/75/6 (Sect. 30)]).
2. La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne a présenté le programme et répondu, avec d'autres représentants et représentantes du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), aux questions soulevées par le Comité lors de l'examen du programme.

Débat

3. Les délégations ont salué le travail du BSCI, qu'elles ont dit soutenir, et ont accueilli favorablement la stratégie de mise en œuvre des réformes du Secrétaire général, qui met de nouveau l'accent sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement sexuel, la fraude et la corruption, la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les missions en phase de retrait ou de transition. Il a été noté que si le harcèlement sexuel était une question importante, d'autres questions concernant les achats, la fraude et la corruption devraient recevoir la même attention.



4. Des voix se sont élevées pour réclamer une approche plus équilibrée s'agissant des enquêtes en cours, certaines délégations se félicitant de ce que l'accent soit mis sur les achats et de ce que des informations actualisées supplémentaires soient transmises concernant les rapports sur cette question, en plus de ceux relatifs au harcèlement sexuel, à la fraude et à la corruption. Une délégation a voulu savoir comment le Bureau comptait donner suite au paragraphe 19 de la résolution 74/256, dans laquelle l'Assemblée générale s'est dite consciente du niveau élevé de risque inhérent aux activités d'achat de l'Organisation, et a prié le Secrétaire général de charger le Bureau de s'employer plus activement à contrôler ces activités et notamment à évaluer l'application des restrictions limitant l'acceptation d'un emploi par un ancien fonctionnaire ayant participé aux activités d'achat, la pratique suivie dans l'Organisation à cet égard et les sanctions appliquées en cas de violation de ces restrictions, et de lui rendre compte à ce sujet dans son rapport sur les achats. Il a été souligné qu'il y avait un grand besoin de se pencher sur les affaires liées aux achats. Toujours sur le thème des achats, une délégation a souligné qu'il importait d'accroître les possibilités d'achats pour les pays en développement, comme demandé par l'Assemblée générale. Il a été demandé comment on s'employait à augmenter le nombre de fournisseurs et la valeur des achats.

5. Le travail accompli par le Bureau concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles, marqué par la prise de mesures immédiates et une tolérance zéro, ainsi que l'adoption dans les enquêtes d'une démarche centrée sur les victimes ont été salués, d'autant plus que ces faits scandaleux avaient été négligés par le passé. Une question a été posée sur le nombre de cas signalés par des lanceurs d'alerte et sur les dispositions prises pour assurer la protection de ces derniers. L'absence de certaines questions transversales, telles que la gestion des ressources humaines dans les offices des Nations Unies et les missions de maintien de la paix, notamment en ce qui concernait la représentation géographique et la mobilité, a été relevée.

6. Des informations supplémentaires ont été demandées concernant les produits présentés dans le tableau 30.1, intitulé Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie et au sujet duquel il a été noté qu'il faisait apparaître une diminution importante des services fonctionnels prévus au titre des séances du Comité en raison de la diminution du nombre de rapports prévus pour 2021. Des éclaircissements ont été sollicités concernant la proposition du Bureau et il a été demandé si la procédure d'examen des rapports par le Comité était modifiée.

7. Certaines délégations ont félicité le Bureau pour le soutien qu'il apportait aux missions de maintien de la paix qui étaient en train de réduire leurs effectifs, de se réorganiser ou de fermer, afin d'assurer une transition en douceur. Des éclaircissements ont été demandés concernant les résultats obtenus dans ce domaine.

8. Les délégations ont exprimé leur satisfaction et leur gratitude pour le travail accompli par le Bureau en matière d'intégration des questions de genre dans ses activités opérationnelles (par. 30.11) et se sont félicitées de l'inclusion et de l'autonomisation des personnes handicapées à l'appui des objectifs de développement durable (par. 30.12). Certaines délégations ont exprimé leur préoccupation concernant les deux documents publiés par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation sur l'intégration des droits humains et des questions de genre dans les activités d'évaluation et sur l'évaluation de la prise en compte institutionnelle de ces questions et mentionnés au paragraphe 30.11 du rapport. Des questions ont été posées concernant le mandat du Groupe, et il a été demandé si le Bureau était autorisé à utiliser les documents susmentionnés dans le cadre de ses activités et si lesdits documents avaient été examinés par un quelconque organe intergouvernemental. Une délégation a demandé des précisions sur les modalités de l'estimation des risques

relatifs aux questions de genre mentionnée dans le même paragraphe, et a voulu savoir comment ces risques étaient identifiés et quelle réponse y était apportée.

9. Concernant la question de la diversité géographique, une délégation s'est interrogée sur les mesures prises par le Bureau pour parvenir à une représentation géographique équitable au sein de son personnel. Il a été noté que la diversité géographique était un autre principe important consacré dans la Charte des Nations Unies.

10. Les délégations ont salué les efforts déployés par le Bureau en réponse à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Certaines ont demandé un point de situation concernant l'impact de la COVID-19 sur les activités du Bureau.

11. Concernant le sous-programme 1 (Audit interne), il a été fait référence au paragraphe 30.37, où il a été indiqué que le Bureau continuerait de mettre l'accent sur la gouvernance et la gestion de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Une délégation a remis en question l'idée que le mandat du Bureau l'autorisait à mener des inspections concernant la Caisse et s'est déclarée gravement préoccupée par le fait que le Bureau avait outrepassé son autorité et son mandat en 2018 lors de l'élaboration du rapport sur la gouvernance de la Caisse. Il a été souligné que les recommandations qui figuraient dans le rapport du Bureau et avaient eu un impact direct sur la compétence du Comité mixte de la Caisse avaient été rejetées par l'Assemblée générale. La même délégation a souligné la nécessité de réfléchir à cette expérience et d'en tirer les enseignements.

12. Concernant le sous-programme 2 (Inspection et évaluation), des informations supplémentaires ont été demandées au sujet de l'étude d'évaluabilité, de l'évaluation des initiatives de réforme, notamment du système des coordonnateurs résidents, et de l'appui à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 mentionnés aux paragraphes 30.51 et 30.52. Il a été noté que le Bureau prévoyait d'effectuer des évaluations et des inspections portant sur des programmes du Secrétariat et des thèmes transversaux, en mettant l'accent sur les piliers Paix et sécurité et Développement afin de faciliter la prise de décisions des départements et des États Membres concernant la réforme et les questions relatives aux objectifs de développement durable. Il a été demandé si le mandat du Bureau lui permettait de mener quelque activité que ce soit concernant des États Membres. Des éclaircissements ont été demandés quant à la question de savoir si le Bureau évaluerait et examinerait, par exemple, l'efficacité du travail du Comité à l'avenir, et ce que l'on entendait par étude d'évaluabilité du système des coordonnateurs résidents. Une autre question a évoqué la possibilité que l'efficacité et l'efficience du système des coordonnateurs résidents ne puissent pas être évaluées.

13. Une délégation s'est dite préoccupée par le fait que la mesure des résultats escomptés pour 2021 présentée dans le tableau 30.3 pour le même sous-programme (Les recommandations issues d'inspections et d'évaluations qui sont acceptées par les directeurs de programme représentent un pourcentage plus élevé du nombre total de recommandations, et leur application est plus rapide) n'était pas claire, car elle ne proposait pas d'indicateurs de succès. Une autre délégation s'est déclarée préoccupée par la mesure des résultats présentée dans la figure 30.IV (pourcentage de rapports d'inspection et d'évaluation portant sur des programmes ou des aspects thématiques élaborés à la demande d'organes intergouvernementaux par rapport au total des rapports établis), qui faisait apparaître une diminution du pourcentage de rapports demandés en 2018-2019 par rapport à 2016-2017. Des éclaircissements ont été demandés concernant une éventuelle coopération à l'avenir avec les États Membres en matière de lutte contre la corruption.

14. Concernant le sous-programme 3 (Investigations), une délégation a salué les efforts déployés pour améliorer l'application du principe de responsabilité et réduire le nombre de mois nécessaires pour achever une enquête (A/75/6(Sect.30), par.30.61). Il a été souligné qu'il importait que les enquêtes soient menées rapidement. Des éclaircissements ont été demandés sur ce qui pourrait être fait d'autre pour progresser encore à cet égard.

Conclusions et recommandations

15. Le Comité a salué le rôle que joue le BSCI dans l'amélioration de l'application du principe de responsabilité dans les activités de l'Organisation ainsi que dans l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de celles-ci.

16. Le Comité a accueilli avec satisfaction la stratégie du Bureau pour 2021, qui met l'accent sur : a) la mise en œuvre des réformes du Secrétaire général ; b) la culture institutionnelle, notamment les enquêtes sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement sexuel, la fraude et la corruption et d'autres types de fautes ; c) les achats et la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; d) les missions en phase de réduction des effectifs ou de transition.

17. Le Comité s'est félicité de l'intention du BSCI de faire une priorité de la lutte contre la corruption et la fraude, et a recommandé à cet égard que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de s'inspirer des meilleures pratiques appliquées par les États Membres afin d'œuvrer en permanence à l'amélioration de la culture institutionnelle.

18. Le Comité a souligné que le BSCI devait assurer la protection des lanceurs d'alerte de façon systématique et effective et assurer un suivi rigoureux et complet des cas signalés par ces lanceurs d'alerte, et a recommandé que l'Assemblée générale demande au Bureau de lui faire rapport sur cette question spécifique dans ses rapports annuels.

19. Le Comité a pris note avec satisfaction du travail accompli par le BSCI en matière de lutte contre le harcèlement sexuel au sein du Secrétariat de l'Organisation, de maintien d'une plus grande rigueur en ce qui concerne le respect des délais fixés pour l'achèvement des enquêtes et de contribution à l'élaboration de directives relatives aux enquêtes sur le harcèlement sexuel au sein de l'Organisation.

20. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif concernant le programme 26 (Contrôle interne) du projet de budget-programme pour 2021, sous réserve des modifications suivantes :

Orientations générales

Stratégie et facteurs externes pour 2021

Paragraphe 30.11

Remplacer la quatrième phrase par ce qui suit :

De son côté, la Division de l'inspection et de l'évaluation procède à ses évaluations conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux documents d'orientation établis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.